

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;
- VU le Décret N°144/PR du 24 décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
- VU la Loi N°64-15 du 11 Août 1964, relative à l'organisation et aux attributions des conseils généraux ;
- VU la lettre N°3/563 du 25 Octobre 1965 du Préfet du Département du Sud-Ouest ;

Sur le rapport du Ministre des Finances et des Affaires Economiques ;

le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er - Est approuvée la délibération N°6/65 du 14 Octobre 1965 du Conseil Général du Département du Sud-Ouest, relative aux comptes administratif et de gestion exercice 1964 arrêtés aux sommes ci-après :

Recettes ordinaires : SOIXANTE SIX MILLIONS SIX CENT
TROIS MILLE DEUX CENT SOIXANTE DEUX (66.603.262) Frs -

Dépenses ordinaires : TRENTE HUIT MILLIONS SEPT CENT
CINQUANTE MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT SEPT 38.750.387 Frs

Dépenses extraordinaires : HUIT MILLIONS SEPT CENT
SEPT MILLE NEUF 8.707.009 Frs

soit au total 47.457.396 Frs
=====

Excédent des recettes sur les dépenses de
l'exercice 1964 19.145.866 Frs

Excédent de recettes sur les dépenses des
exercices antérieurs à 1964 7.899.080 Frs

soit au total des excédents de recettes 27.044.946 Frs

Restes à recouvrer 85.174.776 Frs

Article 2 - Est approuvée la délibération N°8/65 du 14 Octobre 1965 du Conseil Général du Département du Sud-Ouest, relative au collectif du budget départemental exercice 1965 arrêté aux sommes ci-après :

Recettes ordinaires : CENT DOUZE MILLIONS DEUX
CENT DIX NEUF MILLE SEPT CENT VINGT DEUX 112.219.722 Frs

Recettes extraordinaires : VINGT QUATRE MILLIONS
SIX CENT SIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE SIX 24.606.256 Frs

soit au total 136.825.978 Frs

Dépenses ordinaires : CENT DOUZE MILLIONS DEUX
CENT DIX NEUF MILLE SEPT CENT VINGT DEUX 112.219.722 Frs

Dépenses extraordinaires : VINGT QUATRE MILLIONS
SIX CENT SIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE SIX 24.606.256 Frs

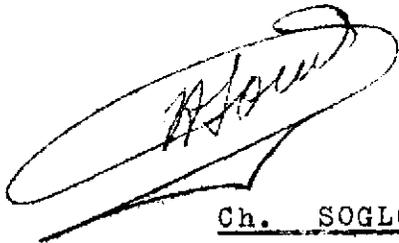
soit au total 136.825.978 Frs
=====

Article 3 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 26 FEVRIER 1966

par le Président de la République,

le Ministre des Finances et des Affaires Economiques absent,
le Ministre chargé de l'intérim :



Ch. SOGLO



M. DADJO

Ampliations :

PR 4 - MFAE 8 - DGF-DB-CF-DC-DAI 10
SGG 4 - IAA 2 - Préfet Sud-Ouest 2
Trésor 4 - Gde.Chanc.1 - JORD 1.